



1745 - BAPTÊME DE CLOCHE

L'an mil sept cent quarante Cinq Le vingtième
 Juin pnce et a la requisition des Marguilliers
 Sindiq Lieutenant pr fiscal et habt du mesgnil
 St père, La grosse cloche fondüe aux despandre
 de la fabrique dud lieu Le dix Sept du mois de juin
 mil Sept Cent quarante trois à esté Solennellement
 benoitte par moy Curé Soussigné et à eut
 pour parein Maistre Laurent Jacquard Laboureur
 et pour mareinne, Jeanne Jacquard fille majeure
 qui a declaré ne Scavoir Signer toutes deux de
 Cette paroisse et lad Cloche à esté Benitite
 en Lhonneur de **Ste Jeanne** et appelée de ce
 nom presance des Soussignés Les autres qui ont
 declaré ne Scavoir Signer

Laurent Jacquard
 J. autran
 J. Guillaume
 Jean ou dot



L'an mil Sept Cent quarante Cinq Le vingtième
 Juin pnce et a la requisition des Marguilliers
 Sindiq Lieutenant pr fiscal et habt du mesgnil
 St père, La grosse cloche fondüe aux despandre
 de la fabrique dud lieu Le dix Sept du mois de juin
 mil Sept Cent quarante trois à esté Solennellement
benite par moy Curé Soussigné et à eut
 pour parein Maistre Laurent Jacquard Laboureur
 et pour mareinne, Jeanne Jacquard fille majeure
 qui a declaré ne Scavoir Signer toutes deux de
 Cette paroisse et lad Cloche à esté Benitite
 en Lhonneur de **Ste Jeanne** et appelée de ce
 nom presance des Soussignés Les autres qui ont
 declaré ne Scavoir Signer

Relevé par : Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Mesnil-Saint-Père, 1688-1748, vue 189/208



1766 - ASSASSINAT D'UN INCONNU

Sépulture. L'an Mil sept cent soixante six le vingt deux août
a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'un
inconnu trouvé enterré sur ce finage et que la justice a
fait exhumer et transporter à cette Eglise avec
les formalités requises. Le cadavre, selon le procès
verbal, portoit à la tête des marques d'assassinat, et
la chemise qui le couvroit, étoit marquée de la
lettre F. Le présent a été signé de nous et de
François Serizée Recteur d'École de cette paroisse
de ce interpellé faisant l'ordonnance.
François Serizée

L'an Mil Sept cent Soixante Six le vingt deux Août
a été inhumé dans le Cimetiere de cette Paroisse le Corps d'un
inconnu trouvé enterré Sur ce finage et que la justice a
fait exhumer et transporter a cette Eglise avec
les formalités requises. Le cadavre, selon le procès
verbal, portoit à la tête des marques d'assassinat, et
la chemise qui le couvroit, étoit marquée de la
lettre F Le présent a été signé de nous et de
françois Serizée Recteur d'École de cette Paroisse
de ce interpellé faisant l'ordonnance.



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Mesnil-Saint-Père, 1749-1792, vue 89/268